



Évreux, le 6 juin 2017

## Élections législatives Les programmes des candidats sur Internet

A l'occasion des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, le ministère de l'intérieur offre la possibilité aux candidats de publier sur internet leurs professions de foi.

Ce moyen d'information supplémentaire, ne remplace pas l'envoi des professions de foi à domicile prévu par le code électoral. Les documents consultables sur le site [www.programme-candidats.interieur.gouv.fr](http://www.programme-candidats.interieur.gouv.fr) sont identiques aux documents imprimés, validés par la commission de propagande électorale et adressés par voie postale aux électeurs.

Le ministère de l'intérieur est à l'initiative du dispositif qui permet de renforcer l'accès de tous à l'information électorale. Les candidats étaient libres de participer à ce dispositif, expliquant pour certains, l'absence de la mise en ligne de leurs professions de foi.

Il s'agit, pour les candidats, d'une nouvelle opportunité pour informer un nombre toujours plus élevé d'électeurs et toucher largement ceux qui ont l'habitude de suivre l'actualité et de s'informer par le biais de supports numériques.

[www.programme-candidats.interieur.gouv.fr](http://www.programme-candidats.interieur.gouv.fr)

### CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle  
Tel : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)